



Commission Départementale Gestion des Compétitions Séniors

Réunion du **20 septembre 2019**

Procès-Verbal N° 4

Président : Pierre Clot

Secrétaire : Francis Couffignal

Présents : Reynès Roger – Marc Chauzy – Henri Perset

Le coordinateur en charge des compétitions : René Cabot

Départementale 1

Le match Villefranche de Rouergue 1 – St Affrique 2 est maintenu au samedi 28 septembre 2019 à 19h00 sur le stade de Laurière (refus de Villefranche de décaler le match à 20h00).

Départementale 3

Le match Rieupeyroux/la Salvetat 2 – Méridienne d'Olt 1 est maintenu au samedi 28 septembre 2019 à 20h00 sur le stade de Rieupeyroux (Refus de Rieupeyroux de jouer le dimanche).

Le match Villecomtal/Mouret/Ent 1 – Combes 1 du samedi 21 septembre 2019 à 20h00 se jouera sur le stade Mouret en lieu et place de celui d'Entraygues (arrêté municipal sur ce dernier).

Le match Penchot/Livinhac/Firmi 1 – Villefranche de Rgue 2 prévu initialement le samedi 28 septembre 2019 à 19h00 se jouera le dimanche 29 septembre 2019 à 15h00 sur le stade de Boisse Penchot.

Le match Penchot/Livinhac/Firmi 1 – Villecomtal/Mouret/Ent. 1 prévu initialement le samedi 19 octobre 2019 à 19h00 se jouera le dimanche 20 octobre 2019 à 15h00 sur le stade de Boisse Penchot.

Le match Penchot/Livinhac/Firmi 1 – Olemps 2 prévu initialement le dimanche 19 janvier 2020 à 15h00 se jouera le samedi 18 janvier 2019 à 20h00 sur le stade de Livinhac.

Départementale 4

Le match Penchot/Livinhac/Firmi 2 – Foot Vallon 2 du 28 septembre 2019 est inversé le match aller aura lieu le samedi 28 septembre 2019 à 20h30 sur le stade de St Christophe, le match retour aura lieu le samedi 29 février 2019 à 20h00 à Livinhac.

Le match Salles Curan/Curan 2 – Vabres l'Abbaye 2 est maintenu au samedi 28 septembre 2019 à 20h00 (refus de Salles Curan de jouer à 19h00).

Le match US Colombiès 1 – FC Causse Lestang prévu initialement le samedi 28 septembre 2019 à 20h00 se jouera le vendredi 27 septembre 2019 à 20h30 sur le stade de Colombiès (accord de Colombiès).

Départementale 5

Le match Manhac 1 – Camboulazet 1 prévu initialement le dimanche 29 septembre 2019 à 15h00 sur le stade de Manhac se jouera le vendredi 27 septembre 2019 à 21h00 sur le terrain de Baraqueville (accord de Manhac et du club de Baraqueville).

Le match Villeneuve Diège 2 – Vabre Tizac 1 prévu initialement le samedi 28 septembre 2019 à 19h00 se jouera le dimanche 29 septembre 2019 à 14h00 (accord de Villeneuve).

Départementale 6

Le match Galgan 1 – Les Rives ES 2 prévu initialement le samedi 28 septembre 2019 à 20h30 se jouera le vendredi 27 septembre 2019 à 21h00 (accord des Rives).

Le match Villecomtal/Mouret/Ent 3 – Campuac/Golinhac 2 prévu initialement le samedi 21 septembre 2019 à 20h00 se jouera le vendredi 20 septembre 2019 à 21h00 sur le stade de Mouret (accord de Campuac/Golinhac).

Le match Salles Curan/Curan 3 – Haut Levezou 2 est inversé le match aller aura lieu le vendredi 20 septembre 2019 à 20h30 sur le stade de Ségur, le match retour se jouera le dimanche 2 février 2019 à 15h00.

Le match Olympique de Martiel 1 – US Bas Rouergue 4 du samedi 21 septembre 2019 à 21h00 est reporté au samedi 26 octobre 2019 à 20h00.

Courrier de Sébazac

En raison de la réfection du terrain de Sébazac les matchs :

En départementale 1 : Sébazac 1 – Salles Curan/Curan 1 se jouera le samedi 5 octobre 2019 à 20h00 sur le stade de Bezannes.

En départementale 3 : Sébazac 2 – Naucelle 2 se jouera le samedi 5 octobre 2019 à 20h00 sur le stade de Mouret.

En départementale 6 : Sébazac 3 – St Beauzely se jouera le dimanche 6 octobre 2019 à 15h00 sur le terrain annexe de Sébazac.

Nota : Toute demande de report de matchs faite hors délai (si accordé par la CDGCS) une amende de 30€ sera appliquée (annexe 5 art 42 des règlements généraux).

Toute demande de report de match devra impérativement être faite par Footclub.

Le secrétaire